

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2020

---

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION  
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3196)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE78

présenté par  
Mme Faure-Muntian, rapporteure

-----

### ARTICLE 4

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« avec son consentement exprès »,

les mots :

« après avoir donné son consentement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.